CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 janvier 1966

La séance est ouverte à onze heures.

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

OBJECTION RELATIVE À LA CIRCONSCRIPTION PROPOSÉE DE LIMOILOU (P.Q.)

M. l'Orateur: Il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'une objection, signée par l'honorable député de Québec-Est (M. Duquet) et dix autres personnes, m'a été adressée en conformité de l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre 31 des Statuts du Canada, 1964-1965, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de la province de Québec, plus précisément au sujet de la circonscription de Limoilou proposée par la Commission.

Si la Chambre y consent, je proposerais que le texte de l'objection soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. LAING—DISTRIBUTION DU TEXTE D'UN PROJET DE MODIFICATION D'UNE LOI ACTUELLE

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hier, le chef de l'opposition et l'honorable représentant du Yukon m'ont demandé si l'on avait, de fait, distribué au Conseil des Territoires du Nord-Ouest, qui siège actuellement à Ottawa, des avant-projets des bills tendant à modifier la loi sur les Territoires du Nord-Ouest. J'ai répondu que j'en serais fort étonné.

Je dois reconnaître avoir été plus qu'extrêmement étonné, la distribution ayant été faite. Il y a peut-être circonstance atténuante dans le fait que le bill contient des dispositions qui nous obligeront à modifier la constitution des Territoires du Nord-Ouest, mais je ne demande pas à la Chambre de considérer cela comme une excuse. Je prie la Chambre de bien vouloir excuser cette distribution et je l'assure que la chose ne se reproduira pas.

M. Erik Nielsen (Yukon): Au sujet de la question de privilège, il est toujours souhaitable de mettre à la disposition des membres des Conseils des deux territoires tous les renseignements disponibles, usage trop peu respecté dans le passé. Toutefois, dans ce cas, la distribution était prématurée. Il se peut même que le député des Territoires du Nord-Ouest ait pris connaissance du projet de loi. Je ne l'affirme pas, mais c'est possible. Cela étant, et comme le bill a été diffusé, le ministre, le premier ministre ou le leader parlementaire pourraient nous donner l'assurance que cette mesure sera présentée dès maintenant et déposée dans les meilleurs délais, de sorte que tous, ici, soient également renseignés. Somme toute, il s'agit d'une mesure fédérale.

L'INDUSTRIE

LES PIÈCES D'AUTOMOBILES—PERTE DE CONTRATS PAR DES USINES CANA-DIENNES D'EMBOUTISSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Finances si le gouvernement a reçu, de quelque soixante-dix usines canadiennes d'emboutissage, des plaintes selon lesquelles nos entreprises n'auraient pas l'occasion d'offrir leurs services pour la production courante de pièces d'automobiles, et s'il y a lieu de croire que les trois grands ne permettent pas aux Canadiens de soumissionner et confient plutôt ce travail à des sociétés établies aux États-Unis?

Quelle est l'attitude du gouvernement à ce propos? Le ministre va-t-il s'efforcer de bien faire comprendre aux trois grands, qui profitent tellement de l'accord, que l'entreprise canadienne doit pouvoir conserver, comme naguère, ces contrats évalués à des millions de dollars?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): J'ai reçu des fabricants de pièces d'automobiles des instances selon les grandes lignes que vient d'exposer le chef de l'opposition. Ces instances ne concernent mon mi-